Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260326-CC_2026_54-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 mars, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 20 mars, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Raymond BLOUET, doyen d'âge, jusqu'à l'élection du Président, puis par Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Michel BARBE, Brigitte BERREE, Chrystèle BERTRAND, Séverine BETHUEL, Raymond BLOUET, Fabienne BONDON, Yannick BRE, Chrystel CAULET, Annie CHEVALIER, Jean-Yves CLOUET, Nadège COULON-TRARI, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Jean-Claude DENIS, Frédéric DESSAUGE, Bruno DUTEIL, Yannick FOUVILLE, Stéphane GARDETTE, Régine LEFEUVRE, Christophe MARTINS, Paul MEURICE, Delphine MONTREUIL, Renan PARTHENAY, Anne-Sophie PATRU, Valérie PETITHOMME, Sylvie PINAULT, Philippe RAMIREZ, Jean RONSIN, Joseph THEBAULT, Thierry TILLARD.

Excusée avec pouvoir : Candide RICHOUX à Frédéric DESSAUGE

La séance est ouverte à 20h30.

Michel BARBE est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 31
Pouvoir : 1
Quorum : 17

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE MONTFORT COMMUNAUTE AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE BROCELIANDE

N° Délibération CC/2026/54

EXPOSE DES MOTIFS

Avant de procéder à l'élection des délégués au comité syndical du Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande, le Président rappelle les missions poursuivies par cette instance, soit :

1. L'élaboration, l'approbation, la mise en œuvre, le suivi et la révision du Schéma de Cohérence Territoriale ainsi que pour toute étude liée à l'élaboration, l'approbation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du SCoT ou ayant pour objectif de faciliter son application sur le territoire.
2. La négociation et la contractualisation avec l'Union Européenne, l'Etat ou la Région Bretagne pour des projets d'aménagement et de développement intéressant l'ensemble du territoire.
3. La gestion du Centre Local d'Information et de Coordination du Pays de Brocéliande.
4. La coordination et l'animation d'opérations de développement local, en complément de l'action des communes et des communautés, à échelle du Syndicat Mixte.

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260326-CC_2026_54-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Etant entendu, le Président invite l'assemblée à procéder à l'élection des 8 délégués représentant Montfort Communauté au sein du comité syndical.

Les candidats sont invités à se faire connaitre.

Cette élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Pour cette désignation, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil se prononce en ce sens à l'unanimité et qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne s'y oppose.

VISAS ET CONSIDERANTS
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5711-1,
Vu l'article L. 2121-21 du CGCT,
Vu l'article 6 des statuts régissant le Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande,
Vu les statuts de Montfort Communauté,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :
-autorise de ne pas procéder au scrutin secret comme précité ;
-après avoir constaté les résultats des votes, le conseil communautaire, à l'unanimité, déclare que sont élus en tant que délégués communautaires au syndicat mixte du Pays de Brocéliande :

- Christophe MARTINS
- Chrystèle BERTRAND
- Joseph THEBAULT
- Régine LEFEUVRE
- Fabienne BONDON
- Renan PARTHENAY
- Fabrice DALINO
- Anne-Sophie PATRU

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE